

Nombre de délégués en exercice 70

Nombre de délégués présents et représentés 50

EXTRAIT DU REGISTRE n° 214-17

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU
PETIT ROSNE**

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 11 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le onze juin à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Mathieu DOMAN et Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), MM. Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN et Mme Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), M. Noël HEDIN et Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Mme Maria-Elisabeth CARMINATI (CAVAM, commune d'Andilly), M. Serge BRIANCHON (CAVAM, commune de Montmorency), M. Paul-Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Michel AUGER (Commune d'Ecouen), Mme Ingrid DE WAZIERES (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ezanville), M. Luc VILLERMIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Gérard GREGOIRE et Christian CAURO (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire Honoraire et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), MM. Henri GUY et Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), MM. Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), M. Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsourt), Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), M. Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), MM. Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire et Michel BACCHIANI (Commune de Saint-Witz), M. Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), MM. Patrick SCHEPPLER et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mmes Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), MM. Maurice MAQUIN et Léon EDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Bernard BESANÇON, délégué de la commune de Puiseux-en-France.

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre LARIDAN, Délégué Titulaire de la commune de Montsourt, a donné pouvoir à M. Gilles MENAT, Délégué Titulaire de la commune de Baillet-en-France.

M. James DEBAISIEUX, Délégué Titulaire de la commune de Piscop, a donné pouvoir à Mme Michèle BACHY, Délégué Titulaire de la commune de Piscop.

M. Bruno REGAERT, Délégué Titulaire de la commune de Vaud'Herland, a donné pouvoir à M. Gérard SAINTE-BEUVE, Délégué Titulaire de la commune de Le Thillay.

OBJET :

Approbation des conclusions du commissaire enquêteur sur l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagements de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit "Le Vignois" sur les communes de Gonesse et Arnouville, l'autorisation au titre du code de l'environnement - titre 1er du livre II, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gonesse avec le projet et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération n° 484

M. Jean-Luc HERKAT, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,

Vu le dossier d'enquête pour l'autorisation au titre de la loi sur l'eau,

Vu le dossier d'enquête pour la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Gonesse,

Vu le dossier d'enquête parcellaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique relative à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, l'autorisation au titre du code de l'environnement, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gonesse et l'enquête parcellaire pour permettre l'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » Communes de Gonesse et Arnouville,

Vu le jugement du Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en date du 9 décembre 2013, portant désignation du commissaire enquêteur,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 20 mars 2014, relatives à ces enquêtes publiques, en émettant une réserve et une recommandation.

Délibération n° 214-17

Objet : Approbation des conclusions du commissaire enquêteur sur l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagements de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit "Le Vignois" sur les communes de Gonesse et Arnouville, l'autorisation au titre du code de l'environnement - titre 1er du livre II, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Gonesse avec le projet et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération n° 484

Le Comité Syndical, après examen :

- **Lève la réserve** du commissaire enquêteur dans ses rapports dans le cadre de la déclaration d'utilité publique et dans le cadre de l'enquête parcellaire susvisées relative à l'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel au lieudit « Le Vignois » Communes de Gonesse et Arnouville, concernant les parcelles délaissées (ZS n° 61 et ZS n° 1560),
- **Suit** la recommandation, à savoir de faire intervenir un géomètre pour établir les comptes d'échanges et les réviser en accord sur la base de l'avis des domaines avec les intéressés,
- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages
pour extrait conforme,
Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire Honoraire de Louvres.